

Tennis de table

RÉGLEMENTATION



Responsables d'épreuve :

Sport volcan (Tennis de table)	Christelle	DE MATOS		sport-volcans@outlook.fr
Sport volcan (Tennis de table)	Jean	VERNET	06 73 35 16 70	jean.vernet@orange.fr

Article 1 – Modalités de l'épreuve

Rappel des catégories :

- 10-14 ans mixte
- + de 15 ans mixte

Composition d'équipe :

- Epreuve individuel

L'âge pris en compte est celui à la date de l'épreuve.

Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.

Les pratiquants doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.

Les pratiquants doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.

Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.

Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sont fournis par l'organisation.

Les pratiquants devront se présenter 30 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le participant.

Article 3 – Inscription des Pratiquants

L'engagement des pratiquants est composé de la fiche d'inscription définitive dûment renseignée

Chaque pratiquant doit être inscrit **avant le 30 avril 2024 à minuit.**

Age minimum 10 ans

L'inscription des pratiquants à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

Article 4 – Organisation des épreuves :

La durée totale de l'épreuve : 3h00

Déroulement de l'épreuve :

Durant les phases qualificatives, les classements se feront pour chaque catégorie en poules puis en tableaux finaux si besoin.

Pour chaque site de qualification, le nombre de personnes qualifiées, pour la journée de la phase finale du 14 juin, sera fonction du nombre de pratiquants inscrits.

Durant la journée de phase finale du 14 juin, les classements se feront par poule si besoin et en tableaux final.

Article 5 – Règles :

Généralité :

- Les participants devront faire preuve de Fair-Play et de respect envers les autres concurrents et les membres de l'organisation.
- L'épreuve sera en auto arbitrage (le ou les pratiquants au repos arbitrent les matchs en cours de leur poule). Les feuilles de scores devront être signées par les pratiquants à la fin de chaque rencontre. Le but est de supprimer toute réclamation en fin de poule.

▪ Les règles du jeu sont les suivantes :

1) Les matchs se jouent en 2 ou 3 sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart.

Le nombre de sets sera indiqué le jour des épreuves et sera fixé en fonction du nombre de pratiquants.

2) Chaque joueur met en jeu la balle 2 fois jusqu'à 10-10, au-delà le service change à chaque point.

3) Après chaque set les joueurs changent de côté et s'il y a un 3^{ème} ou 5^{ème} set le changement de côté intervient lorsqu'un joueur arrive à 5 points.

4) Lors de la mise en jeu la balle doit être mise dans la paume de la main en retrait du plateau puis lancée verticalement vers le haut d'environ 20 centimètres ou plus avant la frappe.

En résumé, la balle doit être visible par votre adversaire tout le temps du service.

5) Pour la saisie des résultats sur les feuilles de poule on indique le plus petit nombre de points du set et si c'est le joueur inscrit à droite qui a remporté le set on fait précéder du signe - .

La victoire compte 1 point et la défaite 0.

Le départage en cas d'égalité se fera par le meilleur rapport points gagnés/points perdus.

6) La signature de la feuille de poule obligatoire par les joueurs validera l'acceptation des résultats points, sets et matches.

Article 6 – Récompenses

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront-être attribuées selon d'autres critères particuliers. (fair-play, bonne humeur)

Article 7 – Litige :

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents.

Les décisions sont sans appel.

Article 8 – Responsabilités :

Chaque pratiquant est responsable de sa bonne tenue, du respect et de sa discipline en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).



TENNIS de TABLE